

ECOLE MATERNELLE MONTAIGU

1 rue Robert Damery
54410 Laneuveville devant Nancy

Tel : 03 83 56 39 70

POUR LA RENTREE 2023

Rentrée échelonnée pour les petites sections

par ordre alphabétique du nom de famille de A à D de 8h20 à 9h45.

par ordre alphabétique du nom de famille de E à Z de 10h00 à 11h30.

Votre enfant va entrer pour la première fois à l'école maternelle. Afin que cette étape se passe le mieux possible, la rentrée des nouveaux petits se fera de la façon suivante :

- **accueil de 8h20 à 9h45** : pour la première moitié de la classe, par ordre alphabétique du nom de famille **de A à D** (8h20 à 9h45). Les parents reviennent à 9h45 pour chercher les enfants.
- **accueil de 10h00 à 11h30** : pour la seconde moitié de la classe, par ordre alphabétique du nom de famille **de E à Z** (10h00 à 11h30). Les parents reviennent à 11h30 pour chercher les enfants.

Un change complet est à donner dans un sac marqué au prénom et nom de l'élève. Cette rentrée aménagée ne concerne que la journée de rentrée soit le lundi 4 septembre, dès mardi 5 septembre les horaires seront les horaires habituels de classe.

CHAUSSURES

Prévoir des chaussures sans lacets, vous comprendrez qu'il convient d'organiser le chaussage des petits en aidant chacun : sans lacets cela permet à tous de sortir à peu près ensemble

CHAUSSONS

* Prévoir des chaussons sans lacets, tenant bien aux pieds, à semelle en plastique et marqués au nom de l'enfant

VETEMENTS

* Les nom et prénom devront être marqués sur les vêtements, y compris les cagoules, bonnets, chaussures...

Rentrée à 8h20 pour les moyennes sections et grandes sections

HORAIRE : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h30 - 11h30 / 13h30 - 16h30

* Les enfants sont accueillis dans l'école **A PARTIR DE 8H20 LE MATIN ET DE 13H20 L'APRES-MIDI**. Les portes de l'école seront fermées à 8h45 le matin et 13h40 l'après-midi.

* Ils doivent obligatoirement être accompagnés :

°pour les enfants de moyenne et de grande section : jusqu'à la porte du couloir de l'école.

°pour les enfants de petite section : jusqu'à la porte d'entrée (pendant la période de rentrée, les parents pourront emmener les enfants jusqu'à la porte de la classe)

- Aucun enfant ne pourra quitter l'école maternelle s'il n'est pas repris par une personne majeure désignée par les parents (note de service du 06.09.91).